

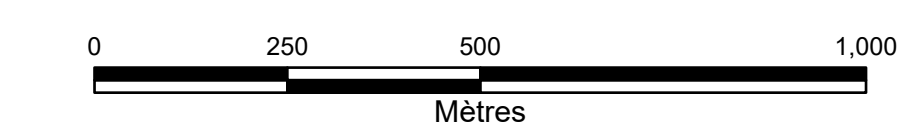
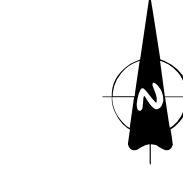


**RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME
n° 436
ANNEXE 4
GRANDES AFFECTATIONS DU SOL**

- Grandes affectations du sol
- Habitation extensive
 - Habitation de faible densité
 - Habitation de moyenne densité
 - Habitation de forte densité
 - Commerce de voisinage
 - Commerce urbain
 - Commerce gros industrie incidences légères
 - Industrie incidences légères
 - Public
 - Récréation
 - Agricole
 - Agricole avec droits reconnus
 - Îlot structuré
 - Conservation
- Périmètre d'urbanisation
 Zone agricole
 Unité d'évaluation
 Limite municipale
- Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain
- NA1
 - NA1 talus
 - NA2
 - NA2 talus
 - RA1 Base
 - RA1 Sommet
 - RA1-NA2
- cours d'eau verbalisé
 hydrographie linéaire
 inondation 1974
 Zone d'inondation 20 ans
 Zone d'inondation 100 ans

MISE À JOUR

Entrée en vigueur	Numéro de règlement d'amendement	Description sommaire de l'amendement
22 décembre 2020	436-14	Modification de l'affectation H-FA de l'aire délimitée par la zone H-12B tel que définie au règlement de zonage par l'affectation H-FCU.



Source : Adresses Québec 2020; Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles; Service de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, 2018; Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc., 2020.

